



INFORMATION MINISTERIELLE

Une lettre du 24 novembre 2008 du conseiller technique de la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports adressée au Président de notre fédération vient de confirmer très clairement les points suivants :

- 1) Le Ministère renonce à l'union progressive des fédérations d'Aïkido pour respecter la légitimité des structures existantes.*
- 2) Le Ministère proposait une réunion sous son égide des représentants des deux fédérations après les avoir reçus séparément le 28 mai 2008 pour la F.F.A.B. et le 11 juin pour la F.F.A.A.A., pour travailler sur :
 - la modification des statuts de l'U.F.A., simple support de la C.S.D.G.E., prévoyant une présidence alternée,*
 - l'aménagement du Règlement Particulier de la C.S.D.G.E. permettant la prise en considération des spécificités de l'ensemble des pratiquants d'Aïkido dans un cadre d'évaluation commun et renégocié.**
- 3) Suite au refus de cette concertation – précision de notre part = de la F.F.A.A.A. – le Ministère propose une concertation directe entre les deux fédérations pour modifier les statuts de l'U.F.A. et le Règlement Particulier de la C.S.D.G.E. selon les directives précisées ci dessus. Les résultats de cette concertation devront être transmis, pour avis, à la Direction des Sports et mis en œuvre dans les meilleurs délais en cas de consensus.*
- 4) Si aucun consensus ne résultait de cette démarche avant le 1^{er} février 2009, la Directrice des Sports engagera les modifications réglementaires nécessaires au traitement équitable de l'ensemble des pratiquants d'Aïkido lors de la délivrance des grades et au maintien du service public de formation en Aïkido.*